

SPRINT & ENDURANCE Karts Rotax J125

Profitez des TARIFS EARLY BOOKING



OPEN
KART
2024

RÈGLEMENT OFFICIEL

Venez participer à une course Loisir accessible à tous*, sans licence karting.

*Niveau expérimenté

À PARTIR DE 18 ANS !
EPREUVE LESTÉE INDIVIDUELLEMENT

Karting 24h
DES LE MANS

www.lemans-karting.com

Infos et réservations :
www.lemans-karting.com
Contact : openkart@lemans.org



RÈGLEMENT GENERAL ROTAX J125

Art 1 : Organisation

L' Automobile Club de l'Ouest, dit « ACO » est le promoteur du championnat Open kart Rotax J125 Sprint. Ce championnat n'est pas officiel et s'adresse à un public principalement non licencié karting et âgés d'au moins 18ans et 1 jour. Les karts mis à disposition correspondent à la réglementation karting loisir en vigueur.
Ces épreuves sont éligibles pour le championnat Rotax J125.

Le Karting des 24 Heures se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications seront alors portées à la connaissance des participants lors du briefing et ne pourront être contestées.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Le Karting des 24 Heures se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote.

Art 2 : Conditions d'admission et engagement

- Etre âgé 18 ans minimum
- Niveau requis :: Expérimenté karting loisir.
- Minimum 10 pilotes engagés (**l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course au plus tard 1 semaine avant si le nombre minimum de participant requis n'est pas atteint**)
- La pratique du karting est un sport physique et à risque. Toute personne ayant des pathologies réputées incompatibles avec cette pratique sportive ne pourra engager la responsabilité de l'ACO. En cas de doute contactez votre médecin.
- Signer la décharge de participation (Chaque participant)
- Seuls les pilotes déclarés sur le bulletin d'inscription pourront participer.
- Les inscriptions devront se faire uniquement sur notre site internet www.lemans-karting.com
- Tout autre support d'inscription sera refusé (mail, téléphone, verbale....)
- Avoir payé la totalité de la prestation avant la date de l'évènement.
- Le paiement vaut acceptation sans aucune réserve du présent règlement..
- Aucun remboursement possible.

Art 3 : Modalités financières

L'inscription d'une équipe n'est validée par **Le Karting des 24 Heures du MANS** qu'à réception du paiement complet et intégral de l'épreuve.

Un pilote annulant sa participation ou ne se présentant pas à l'heure de convocation de l'évènement ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.

ATTENTION :

Pour les pilotes participant au championnat SWS, la pré-inscription via le site SWS ne vaut en aucune façon engagement. Il est impératif de suivre la procédure figurant à l'article 2 du présent règlement.



Art 4 : Le Pilote

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE (disponible auprès du circuit)

- Une combinaison
- Une paire de gant
- Un casque intégral avec visière obligatoire (**Visière incolore pour les roulages de nuit**)
- Combinaison de pluie (Selon les conditions météo)

ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ (non disponible auprès du circuit)

- Une paire de chaussures montantes (Type basket ou pilote)
- Un tour de cou
- Un gilet protège côte

INTERDIT :

- Les caméras embarquées sur le pilote (Casque.....)
- Écharpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs doivent impérativement être attachés
- Les casques type « jet » ou « motocross »

Art 5 : Le Kart

Châssis Sodi Sport, moteur Rotax J125 – 21cv. Il répond aux normes en vigueur (catégorie B1). Il devra rester dans son état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque pilote est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport.

Lestage du kart : Individuel selon le pilote, uniquement le lest de l'organisateur

Décoration : Aucune

Carburant : Fourni et distribué exclusivement par l'organisateur

Pneumatique : Pression identique et non modifiable pour tous les karts

Intervention mécanique : Exclusivement par le staff du circuit

Caméra embarquée : Interdit sur le kart

Chronométrage : Uniquement celui de Le Mans Karting International type transpondeur AMB



Art 6 : Généralités

Espace pilote et accès accompagnateur

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, seuls les pilotes pourront avoir accès aux espaces pilotes. Les accompagnateurs devront exclusivement utiliser les espaces réservés au public.

L'accès dans l'allée des stands est strictement interdit aux enfants de moins de 16 ans ainsi qu'aux animaux, même tenus en laisse.

Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Réclamations sportives

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'un pilote ou d'une équipe par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de litige, seule la direction de course est compétente pour en assurer l'arbitrage.

Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les événements, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les pilotes.

Aucun pilote ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve.

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.

Art 7 : Déroulement courses Sprint Rotax J125

Une épreuve comprend 4 Séances (Essais chronométrés, Course 1, course 2 et course 3)

La course 2 et la course 3 comptent pour un résultat SWS.

Art 7.1 : Dès votre arrivée à l'accueil du circuit

- Confirmer votre engagement
- Pesée de tous les pilotes sans casque et remise du lest
- Remise d'une plaque numéro avec transpondeur. Elle devra être posée à l'avant du kart qui vous sera attribué (Sur la carrosserie devant le volant). A la fin de chaque séance, le pilote devra récupérer sa plaque numéro et son lest.



Art 7.2 : Dates des évènements Sprint :

Dimanche 18 février – 09h00/12h30 PROST	Dimanche 1 septembre – 09h00/12h30 PROST
Dimanche 10 mars – 09h00/12h30 PROST	Samedi 5 octobre – 09h00/12h30 PROST
Samedi 13 avril – 09h00:12h30 PROST	Dimanche 17 novembre – 09h00/12h30 CIK
Dimanche 21 juillet – 09h00 / 12h30 PROST	Dimanche 8 décembre – 09h00/12h30 CIK

Art 7.3 : Chaque manifestation comprend par pilote:

Briefing

Essais chronométrés (EC) : 8'

Course 1: 10 Tours ou 12'

Course 2 : 10 tours ou 12' (Grille de départ selon le classement de la course 1)

Course 3 : 12 Tours ou 15' (Grille de départ selon le classement de la course 2)

Art 7.4 : 10 à 14 participants:

Un seul groupe

Art 7.5 : 15 à 28 participants

Deux groupes, dans ce cas :

Essais chronométrés : EC1 et EC2

Course 1 :

- C1-1 : Première moitié du classement des EC
- C1-2 : Deuxième moitié du classement des EC

Course 2 :

- C2-1 : Les 2 derniers de C1-1 vont en C2-2; les 2 premiers de C1-2 vont en C2-1.
- C2-2 : Les 2 premiers de C1-2 vont en C2-1; Les 2 derniers de C1-1 vont en C2-2.

Course 3 (Finale) :

- C3-1 : Les 2 derniers de C2-1 vont en C3-2; les 2 premiers de C2-2 vont en C3-1.
- C3-2 : les 2 premiers de C2-2 vont en C3-1; Les 2 derniers de C2-1 vont en C3-2..

TARIFS Sprint Rotax

	Tarif Early Booking (Valable 1 semaine avant l'épreuve)	Tarif
Par Course	169 €	175€



Art 8 : Règlement sportif sprint Rotax J125

Pour chaque séance, les pilotes se verront attribuer aléatoirement un kart.

Art 8.1 : Mise à disposition des karts

Pour chaque séance, les pilotes se verront attribuer aléatoirement un kart.

Art 8.1 : Lest

Pesée de tous les pilotes (sans casques et sur-baquet). En fonction du poids relevé, un sticker indiquant le poids sera collé sur la plaque numéro de chaque pilote selon le barème suivant :

68 à 72,99 kg	62 à 67,99 kg	57 à 61,99 kg	51 à 56,99 kg
5 kg	10 kg	15 kg	20 kg

Art 8.2 : Procédure de Mise en grille

Les karts seront stationnés dans la zone pré-grille habituellement utilisée pour les grandes courses Internationales sur le circuit international.

Une fois installé au volant de leur kart, les pilotes devront attendre la présentation du panneau « MOTEUR » pour démarrer et s'élancer dans l'ordre des positions de départ.

Art 8.3 : Procédure de départ

Le pôle man de chaque course aura à sa charge la vitesse du peloton. Dès l'entrée sur la ligne droite des stands, les pilotes devront rester dans le couloir matérialisé par deux bandes blanches jusqu'à la ligne de départ sans se dépasser.

Pénalité : 30 Secondes

Art 8.4 : Comportement anti-sportif

Pénalité automatique 15 secondes infraction et déduit en fin de séance.
Pendant la séance d'essais, 5 secondes de pénalité sur le meilleur tour.



Règlement – Championnat ROTAX J125 SPRINT

CLASSEMENT FINAL ET ATTRIBUTION DES POINTS

Les 8 épreuves seront retenues pour le classement général. Chaque épreuve donnera lieu à une attribution de points suivant le barème ci-dessous.

Pour prétendre à la remise des prix du championnat, un pilote devra participer à au moins 6 épreuves.

BARÈME DE POINT À CHAQUE COURSE (CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA FINALE) :

Place	Point
1er	25
2ème	20
3ème	15
4ème	10
5ème	8

Place	Point
6ème	6
7ème	5
8ème	3
9ème	2
10ème	1

Point bonus :

+2 points pour la pole position

+2 points pour le meilleur tour sur chacune des trois courses.

REMISE DE PRIX :

Les **10 premiers** du classement général du Championnat, se verront attribuer une bourse pour 2025 (à déduire sur les épreuves Open kart et ROTAX J125 SPRINT 2025). Cette bourse sera calculée sur la valeur des points obtenus du championnat : **10 points = 5 €**

ROTAX
J125 SPRINT

OPEN
KART
2024



SODI WORLD SERIES

Le plus grand classement
international de karting Loisirs !

L'ACO a décidé d'inscrire l'ensemble de ses courses Open kart 2024 (sauf sprint kid/junior) au championnat SWS. Ce championnat est **gratuit** et **accessible à tous**.

Il vous suffit de vous enregistrer au préalable sur le site www.sodiwseries.com dans la ou les catégories souhaitées.

Attention : Les pilotes, n'ayant pas de compte SWS le jour de la course à laquelle il participe, ne pourront prétendre à récupérer leur point après l'évènement.



Droit à l'image :

En Participant à la manifestation, le Participant consent expressément à autoriser l'Organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les diffuser, en partie ou en intégralité.

L'enregistrement, la communication et la diffusion des Photos et Vidéos ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Le Participant reconnaît expressément être investi de ses droits personnels et reconnaît n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et sa voix.

Protection des données personnelles :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants à la manifestation disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO – Le Mans Karting International - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.



NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION

infos et réservations : www.lemans-karting.com

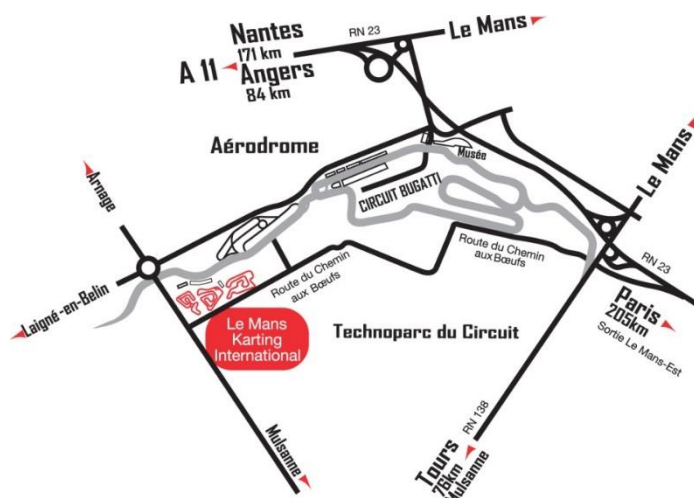
Contact : openkart@lemans.org



Sophie RIVALS

Emmanuel PONSART

02 43 40 21 40



Circuit des 24 heures
Karting
CS 21928
72 019 LE MANS cedex 2